

CONSEIL MUNICIPAL

30 avril 2026

Rapport du groupe Pour Beausoleil

Présents :

Nicolas Spinelli
Nathalie Sioniac-Bottin
David Bougain
Franck Pallet
Valérie Griffon

15 délibérations
10 interventions - 0 amendement
6 votes Pour - 3 votes Contre
5 abstentions - 1 sans vote

Absents :

Ornella Corvi (raison professionnelle) : pouvoir donné à Nicolas Spinelli

Réunion préparatoire du groupe faite le 29 avril 2026

● Délibération 1 : Procès-verbaux des séances des 20 mars et 30 mars 2026

- Intervention de Nicolas Spinelli afin de signaler une erreur dans le procès-verbal du 30 mars.

➤ Le procès-verbal est rectifié.

Vote Pour du groupe

- Intervention de Nicolas Spinelli pour demander, une nouvelle fois, la diffusion des conseils municipaux.

➤ Aucune réponse n'est apportée.

● Délibération 2 : Règlement budgétaire et financier

Vote Pour du groupe

● Délibération 3 : Compte de gestion – Exercice 2025

Abstention du groupe

● Délibération 4 : Compte administratif – Exercice 2025

- Intervention de Franck Pallet sur les créances, les dettes fournisseurs, les prélèvements au titre de la loi SRU et diverses indemnités.

- Intervention de Nicolas Spinelli sur le coût du Village Charlot, l'absence de provision suffisante concernant le contentieux de la Crémaillère, le financement des investissements par la réduction des moyens attribués aux services du quotidien et les gaspillages dans les dépenses de fonctionnement.

- Le groupe demande la réalisation d'un audit indépendant sur les finances de la commune.

➤ Gérard Destefanis, premier adjoint, indique que la majorité ne fera pas réaliser d'audit.

Vote contre du groupe

● **Délibération 5 : Affectation du résultat – Budget 2025**

Abstention du groupe

● **Délibération 6 : Cheminement piéton - Parcelle AI N°89**

Intervention de Nathalie Sioniac-Bottin pour relayer les inquiétudes des riverains des résidences Le Colbert et Le Vauban concernant la restitution du cheminement piéton, le dispositif de retournement des véhicules de secours et la préservation du patrimoine arboré. Demande des garanties sur le maintien de ces aménagements et sur la conservation des arbres présents sur le site.

➤ Michel Lefevre, adjoint au maire, a apporté les réponses aux questions soulevées.

Vote Pour du groupe

● **Délibération 7 : Remboursement des frais d'inscription aux activités municipales**

Vote Pour du groupe

● **Délibération 8 : Subvention à l'Association des Locataires du Malbousquet**

- Intervention de Nicolas Spinelli sur l'identité du président de l'association et la raison pour laquelle cette subvention est votée en dehors du vote du budget.

➤ Les réponses ont été apportées par le Maire.

Vote Pour du groupe

● **Délibération 9 : Composition du Comité Social Territorial**

- Intervention de Nicolas Spinelli pour que l'opposition soit représentée au sein de ce comité dans la mesure où il y a cinq sièges attribués.

➤ Refus du Maire que l'opposition soit représentée au sein de ce comité.

Vote Contre du groupe

● **Délibération 10 : Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs**

Abstention du groupe

● **Délibération 11 : Modification des représentants de la SPLA Riviera Française Aménagement**

Abstention du groupe

● **Délibération 12 : Modification des représentants au SICTIAM**

Abstention du groupe

● **Délibération 13 : Droit à la formation des élus municipaux**

- Intervention de Nicolas Spinelli pour souligner que l'enveloppe proposée à la formation des élus est très faible. Proposition de la fixer à 20 000 €, notamment pour pouvoir former les élus de la majorité.

➤ Refus du Maire au motif que les élus n'ont jamais demandé de formation dans le passé.

Vote Contre du groupe

● **Délibération 14 : Frais d'aide à la personne**

Vote Pour du groupe

● **Délibération 15 : Compte-rendu des décisions en application de l'article L.2122-22**

- Intervention de Nicolas Spinelli sur des dépenses supplémentaires de 150 000 pour le Village Charlot liées à des missions juridiques.

- Intervention de Nathalie Sioniac-Bottin sur ces mêmes dépenses et l'absence d'assurance.

Délibération non soumise à un vote